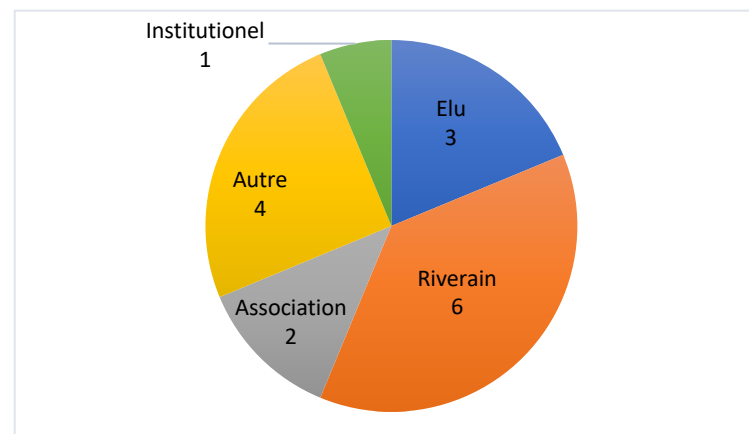


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE  
POUR LE DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

- 16 CONTRIBUTEURS SOIT 1,64% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
24/11/2020 16h11				créer un lien entre les élus et un référent sncf puis réaliser un annuaire de contact pour les collectivités suivant leur zone géographique
25/11/2020 20h11			Se préoccuper de l'impact des traitements réalisés en proximité ou dans les bassins de captage, car les traitements effectués par la SNCF participent à la détérioration de la qualité sanitaire de l'eau potable.	
28/11/2020 07h11		Information sur les quantités nationales utilisées annuellement		

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
17/12/2020 08h12	Il faudrait aussi indiquer dans la charte des obligations réglementaires pour le non traitement des lignes à proximité des cours d'eau ( <a href="https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Eau-et-milieux-aquatiques/La-lutte-contre-les-pollutions-diffuses/Les-zones-non-traitees-ZNT">https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Eau-et-milieux-aquatiques/La-lutte-contre-les-pollutions-diffuses/Les-zones-non-traitees-ZNT</a> ) mais aussi des fossés et zones humides qui participent activement à la qualité de nos cours d'eau.	Dans un souci de transparence le 1er point est très important	La fin du glyphosate en 2021 ne doit pas être une raison pour utiliser un autre produit aussi nocif ou pire (ou sans retour d'expérience assez longue des effets des métabolites)	
23/12/2020 20h12	La charte ne va pas assez loin pour la protection des fosses , un périmètre de 5 mètres depuis le rail extérieur serait une meilleure protection des fosses et permettrait une délimitation minimum ou les surfaces boisées serait autorisées pour la faune et les oiseaux.	Mettre à jour en temps réel , les différents avancements des désherbages au moyen de train , mais aussi de façon manuel: respect des couvées au printemps sur le site régional de SNCF Réseau	Equiper les trains de suivi automatique pour la détection des zones à ne pas traiter et prévoir l'enregistrement de ces données en cas de futur litige avec les riverains et les associations de protection de l'environnement. Prendre en compte aussi le suivi les espaces éloignés des voies ferrées lorsque des végétaux parasites sont interdits par des arrêtés préfectoraux.	Sur chaque ligne ou emprise ferroviaire , un référent de SNCF Réseau doit être clairement indiqué avec une adresse physique et des moyens de contact numérique. Des échanges physiques peuvent avoir lieu ponctuellement pour faire connaître le travail de désherbage et les contraintes